



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules**

**153<sup>e</sup> session**

Genève, 8-11 mars 2011

### Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules sur sa 153<sup>e</sup> session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958  
sur sa quarante-septième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998  
sur sa trente et unième session**

**et**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997**

## Table des matières

Paragraphe Page

**Première partie – Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

I.	Participation .....	1	7
II.	Déclarations liminaires .....	2–3	7
III.	Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour).....	4–5	8
IV.	Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) .....	6–23	9
A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) sur sa session (point 2.1 de l’ordre du jour).....	6–16	9
B.	Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l’année 2011 (point 2.2 de l’ordre du jour).....	17	10
C.	Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l’ordre du jour).....	18–22	10
D.	Suivi de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l’ordre du jour) .....	23	11
V.	Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour).....	24–41	11
A.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-deuxième session, 6-8 septembre 2010) (point 3.1 de l’ordre du jour) .....	24	11
B.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-huitième session, 21-24 septembre 2010) (point 3.2 de l’ordre du jour) .....	25	12
C.	Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-quatrième session, 4-7 octobre 2010) (point 3.3 de l’ordre du jour) .....	26	12
D.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-dix-neuvième session, 19-22 octobre 2010) (point 3.4 de l’ordre du jour) .....	27	12
E.	Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour) .....	28–41	12
1.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-huitième session, 7-10 décembre 2010 (point 3.5.1 de l’ordre du jour).....	28–33	12
2.	Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante et unième session, 11-14 janvier 2011) (point 3.5.2 de l’ordre du jour).....	34–37	13
3.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-neuvième session, 1 <sup>er</sup> -4 février 2011) (point 3.5.3 de l’ordre du jour).....	38–40	13
4.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-troisième session, 15-17 février 2011) (point 3.5.4 de l’ordre du jour).....	41	14

VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour) .....	42–66	14
A.	État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour) .....	42–43	14
B.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour) .....	44–46	14
1.	Orientations demandées par le GRSG concernant l'introduction d'un mécanisme de révision des homologations et par le GRRF concernant l'interprétation de l'extension des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958 (point 4.2.1 de l'ordre du jour) .....	44–45	14
2.	Orientations demandées par le GRPE concernant l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants commercialisés (point 4.2.2 de l'ordre du jour) .....	46	15
C.	Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour) .....	47	15
D.	Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les prescriptions alternatives dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)....	48	15
E.	Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour) .....	49	16
F.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.6 de l'ordre du jour) .....	50	16
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.7 de l'ordre du jour) .....	51–57	16
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour) .....	58–59	17
I.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRB (point 4.9 de l'ordre du jour) .....	60	17
J.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.10 de l'ordre du jour) .....	61–63	17
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.11 de l'ordre du jour) .....	64	17
L.	Examen de projets de Règlements (point 4.12 de l'ordre du jour) .....	65	17
M.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le secrétariat (point 4.13 de l'ordre du jour) .....	66	18
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour) .....	67–68	18
	État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour) .....	67–68	18
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM existants dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour) .....	69–70	18

IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)...	71–75	19
A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	71	19
B.	Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour).....	72–73	19
C.	Proposition de projet de Règle n° 2 (point 7.3 de l'ordre du jour).....	74	19
D.	Actualisation de la Règle n° 1 (point 7.4 de l'ordre du jour).....	75	19
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	76–86	20
A.	Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour).....	76	20
B.	Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour).....	77	20
C.	Organisation de la prochaine Conférence sur les véhicules écocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour).....	78	20
D.	Résumé de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports (point 8.4 de l'ordre du jour).....	79	20
E.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.5 de l'ordre du jour).....	80–81	20
F.	Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.6 de l'ordre du jour).....	82	21
G.	Proposition d'amendement 5 à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour).....	83	21
H.	Révision du Livre bleu du WP.29; «Comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.8 de l'ordre du jour).....	84	21
I.	L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.9 de l'ordre du jour).....	85–86	21
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour).....	87	22

## Deuxième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1958

XII.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour).....	88	22
XIII.	Projets d'amendements et de rectificatifs à des règlements existants et nouveaux projets de règlements – vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	89–90	22

## Troisième partie – Comité exécutif de l'Accord de 1998

XIV.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour).....	91	25
XV.	Élection du Bureau pour l'année 2011 (point 13 de l'ordre du jour).....	92	25

XVI.	Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour).....	93-94	26
	Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 14.1 de l'ordre du jour).....	93-94	26
XVII.	Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 15 de l'ordre du jour).....	95	26
	Normes des États-Unis d'Amérique pour 2012-2016 concernant la consommation moyenne des véhicules de tourisme par constructeur (CAFE) et les gaz à effet de serre (GES) (point 15.1 de l'ordre du jour).....	95	26
XVIII.	Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour).....	96	27
	Orientations demandées au sujet de la disponibilité de spécifications et de schémas pour les mannequins et autres dispositifs employés aux fins des essais conformément aux Règlements dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 16.1 de l'ordre du jour).....	96	27
XIX.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour).....	97-109	27
	A. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 17.1 de l'ordre du jour).....	98	27
	B. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour).....	99	27
	C. RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 17.3 de l'ordre du jour).....	100	28
	D. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.4 de l'ordre du jour).....	101	28
	E. RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.5 de l'ordre du jour).....	102	28
	F. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 17.6 de l'ordre du jour).....	103-104	280
	G. Pneumatiques (point 17.7 de l'ordre du jour).....	105	29
	H. Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 17.8 de l'ordre du jour).....	106	29
	I. Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.9 de l'ordre du jour).....	107	30
	J. RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 17.10 de l'ordre du jour).....	108	30
	K. RTM sur le choc latéral contre un poteau (point 17.12 de l'ordre du jour)....	109	30
XX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour).....	110-113	31
	A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour).....	110	31
	B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour).....	111	31

C.	Systèmes d'éclairage de la route (point 18.3 de l'ordre du jour).....	112	31
D.	Harmonisation des mannequins de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour) .....	113	31
XXI.	Propositions éventuelles relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées sous le point 17 (point 19 de l'ordre du jour).....	114	31
XXII.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour).....	115–116	32
XXIII.	Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour).....	117	32

#### Quatrième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXIV.	Constitution du Comité AC.4 et élection de son bureau pour l'année 2011 (point 22 de l'ordre du jour).....	118	32
-------	---	-----	----

#### Annexes

I.	Liste des documents informels (WP.29-153-...) distribués lors de la 153 <sup>e</sup> session .....	33
II.	Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2011/16 adoptés par le WP.29 .....	37
III.	Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2010/111 adoptés par le WP.29 .....	39
IV.	Résumé de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports <sup>1</sup> .....	41
V.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 11 mars 2011 .....	42

<sup>1</sup> Pour des raisons pratiques cette annexe est publiée comme additif sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1089/Add.1.

## **Première partie**

# **Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

## **I. Participation**

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 153<sup>e</sup> session du 8 au 11 mars 2011, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association for Emission Control by Catalysts (AECC); Consumers International (CI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

## **II. Déclarations liminaires**

2. La Directrice de la Division des transports a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a informé le Forum que le Comité des transports intérieurs (CTI) avait organisé à sa soixante-treizième session (1<sup>er</sup>-3 mars 2011) une réunion des présidents des organes subsidiaires visant à déterminer les problèmes communs. Elle a fait savoir que le CTI avait accueilli avec intérêt un document sur le transport dans le cadre du développement durable traitant des aspects économiques, sociaux et environnementaux de cette question, et que celui-ci serait soumis à différents organismes internationaux en tant que document de fond. Elle a signalé le lancement d'une consultation publique concernant la stratégie CEE/ONU pour promouvoir les systèmes de transport intelligents (STI) et elle a remercié l'Allemagne et l'Italie pour leur coopération sur cette question. Elle a invité les représentants du WP.29 à participer au projet triennal, financé sur le Compte de l'ONU pour le développement (UNDA), concernant la mise au point et la mise en œuvre d'un outil de surveillance et d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> pour tous les modes de transport intérieur, en vue de faciliter l'adoption de politiques d'atténuation des effets du changement climatique dans le cadre des systèmes futurs de transport intérieur (ForFITS).

3. La Directrice a recommandé de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'adhésion des pays dans lesquels sont fabriqués des véhicules et des pièces de véhicules

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

aux accords administrés par le Forum mondial. Elle a encouragé le Forum à adopter le projet de Règle n° 2 à annexer à l'Accord de 1997, et à inclure les catégories de véhicules M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub> dans le champ d'application des Règles n<sup>os</sup> 1 et 2. En ce qui concerne les retards dans la disponibilité du texte légal des amendements et de la version consolidée des règlements, elle a déclaré qu'il faudrait rechercher une solution conjointement avec toutes les parties concernées. Rappelant que certains pays et certaines régions utilisaient les règlements en tant que textes législatifs nationaux, la Présidente du Forum mondial a souligné la nécessité de rendre disponible les textes légaux des règlements à la date de leur entrée en vigueur et elle a remercié la Directrice de ses initiatives concernant cette question importante.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1088; document informel WP.29-153-22.

4. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1088) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Ajout et modification de points:

4.2.1 Orientations demandées par le GRSG concernant l'introduction d'un mécanisme de révision des homologations et par le GRRF concernant l'interprétation de l'extension des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958.

4.13 Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le secrétariat.

4.13.1 Proposition de rectificatif 2 à la révision 2 du Règlement n° 87 (Feux de circulation diurne) (ECE/TRANS/WP.29/2011/53).

8.9 L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

b) Ajout ou modification de références à des documents concernant les points suivants:

3.1 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/GRB/50/Corr.1.

3.4 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/78/Corr.1.

4.7.6 *Au lieu de* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2010/68 *lire* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2009/68.

4.7.10 *Ajouter à la fin* «et sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2010/42, tel qu'amendé par l'annexe IV du rapport».

4.10.9 *Ajouter à la fin* «sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2010/56, non amendé».

4.10.11 *Au lieu de* Proposition de rectificatif 4 à la révision 6 *lire* Proposition de rectificatif 3 à la révision 6.

4.13.1 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/53.

7.3 et 23 Supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/49.

8.6 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/42/Corr.1.

c) Points ou documents dont l'examen est reporté à une session ultérieure:

4.12.1 et 4.12.2.

d) Points supprimés de l'ordre du jour:

4.2.3.

5. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

## **IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)**

### **A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) sur sa session (point 2.1 de l'ordre du jour)**

6. La 105<sup>e</sup> session du Comité de gestion, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 7 mars 2011, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé les représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union européenne (UE).

7. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1088) et a recommandé les modifications indiquées au paragraphe 4 ci-dessus.

8. Le WP.29/AC.2 a examiné les questions juridiques relatives aux corrections des Règlements annexés à l'Accord de 1958, soulevées lors des précédentes sessions. Tenant compte de l'avis du Bureau des affaires juridiques de l'ONU (BAJ), le WP.29/AC.2 a recommandé que le secrétariat établisse des errata pour corriger les erreurs figurant sur la page de couverture et dans la cote des Règlements et de leurs amendements. Les corrections de forme portant sur le texte des Règlements et l'harmonisation des différentes versions des Règlements devaient faire l'objet de rectificatifs et être soumis directement au Forum mondial par le secrétariat. Le WP.29/AC.2 a invité le secrétariat à réfléchir à des solutions envisageables pour simplifier cette tâche administrative. Le Comité a en outre invité le secrétariat à établir un document, pour examen par le WP.29/AC.2 à sa session de juin 2011, relatif à la nécessité d'harmoniser dans les Règlements les définitions et l'emploi des termes «service administratif» («Administrative Department»), «services techniques» («Technical Services») et «autorités compétentes» («Competent Authorities»).

9. Le WP.29/AC.2 a pris note d'un projet de calendrier des sessions pour l'année 2012 et a invité le secrétariat à le soumettre au Forum mondial dès que les services de conférence de l'ONU auraient confirmé la disponibilité des salles de réunion.

10. Le WP.29/AC.2 a été informé du projet SARTRE (Safe Road Trains for the Environment), financé par la Commission européenne, visant à mettre au point des stratégies et des technologies pour faire circuler des convois de véhicules sur des autoroutes normales, ce qui apporterait des avantages conséquents en matière d'environnement, de sécurité et de confort. On élabore actuellement des prototypes de systèmes qui faciliteront l'introduction en toute sécurité sur des autoroutes non modifiées de convois routiers fonctionnant en interaction complète avec les véhicules ne faisant pas partie de tels convois. Compte tenu des possibles incidences de ce projet sur la Convention de Vienne de 1968, le WP.29/AC.2 a invité le secrétariat à informer le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) de son existence.

11. Le WP.29/AC.2 a réaffirmé l'importance d'une rédaction correcte des dispositions transitoires, notamment pour ce qui concerne l'application précise des amendements aux Règlements, ayant à l'esprit le principe fondamental de la reconnaissance mutuelle des

homologations CEE par toutes les Parties contractantes appliquant le Règlement visé. Le Comité a recommandé que les présidents des groupes de travail, leurs experts et le secrétariat accordent une attention particulière à ces dispositions transitoires. Il a également été recommandé de reproduire intégralement le texte des dispositions transitoires lorsqu'il s'agissait d'une proposition d'amendement visant à les modifier.

12. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 153<sup>e</sup> session du Forum mondial et a recommandé les amendements mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus. Il a été recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum et que les autres points concernant l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a également été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) se réunisse durant la présente session en vue d'adopter le projet de Règle n° 2 si le Forum mondial en recommande l'adoption après examen.

13. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 154<sup>e</sup> session du Forum mondial, devant se tenir à Genève du 21 au 24 juin 2011.

14. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 que le recrutement pour le nouveau poste P-3 était terminé et qu'un candidat avait accepté le poste offert et devait prendre ses fonctions au sein de la CEE en juillet 2011.

15. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 du nouveau site Web de la CEE, qui serait bientôt disponible.

16. Le Forum mondial a adopté le rapport de la 105<sup>e</sup> session du Comité de gestion et les recommandations de ce dernier.

## **B. Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l'année 2011 (point 2.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/1.

17. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la disponibilité des documents (ECE/TRANS/WP.29/2011/1). Les représentants siégeant au Forum ont été invités à réviser le programme et à communiquer au secrétariat tout amendement qu'ils jugeraient nécessaire. Le Forum mondial a noté que le Comité des transports intérieurs avait approuvé la session supplémentaire du GRRF, devant se tenir à Genève les 12 et 13 mai 2011.

## **C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-150-22, WP.29-153-01 et WP.29-153-09.

18. Le Forum mondial a pris note de la position du GRE (WP.29-153-01) et du GRSP (WP.29-153-09) au sujet des lignes directrices relatives à l'établissement de prescriptions concernant les signaux d'avertissement à haute priorité destinés aux systèmes de transport intelligents (STI) (WP.29-150-22). Le représentant du Royaume-Uni a fait observer que du fait de l'absence d'une définition claire des systèmes de transport intelligents il existait différents niveaux de technologie dans ce domaine. Il a ajouté que le document WP.29-150-22 avait principalement pour objet de tenter de définir ces différents niveaux (ou priorités) comme base de référence pour de futurs amendements aux Règlements. Le WP.29 a demandé au groupe informel des systèmes de transport intelligents d'établir une proposition de synthèse sous forme finale en vue de la soumettre à sa session de juin 2011 pour adoption finale.

19. Le Forum mondial a noté qu'un document de référence sur les systèmes de transport intelligents avait été établi avec le concours du Ministère italien des transports et de la Société des autoroutes nationales (SINA), et qu'une note de stratégie avait été établie par le secrétariat du Forum.

20. Le secrétariat a indiqué qu'une consultation publique sur la stratégie CEE relative à la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents avait été lancée en février 2011. Cette consultation, qui s'adressait à l'ensemble des gouvernements et des parties prenantes intéressées, devait prendre fin le 31 mai 2011. Tous les renseignements étaient disponibles sur le site Web de la Division des transports de la CEE (à l'adresse [www.unece.org/trans/events/2011/ITS\\_Public\\_Consultation.html](http://www.unece.org/trans/events/2011/ITS_Public_Consultation.html)). Les contributions devaient être communiquées par courrier électronique, à l'adresse [consultation@unece.org](mailto:consultation@unece.org).

21. Une fois la consultation close, le secrétariat mettrait la dernière main à la note de stratégie et présenterait le document d'orientation de la CEE sur les systèmes de transport intelligents en tant que résultat final du processus dans son ensemble. Ce document avait pour objet de définir des initiatives concrètes de promotion de la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents à l'échelle mondiale. Ces initiatives pouvaient notamment se traduire par des tables rondes annuelles, des ateliers de renforcement des capacités ou la prise en compte des systèmes de transport intelligents dans les travaux de tous les groupes de travail de la CEE, par le biais des instruments juridiques à sa disposition.

22. Le représentant de la Fédération de Russie a estimé que les défis en matière d'innovation dans le domaine des transports, sous la forme des systèmes de transport intelligents par exemple, devaient être relevés à l'échelon mondial et de façon harmonisée. Il a en conséquence exprimé son appui à l'initiative et proposé la collaboration active de son pays.

#### **D. Suivi de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l'ordre du jour)**

23. Le secrétariat a indiqué que le Comité des transports intérieurs s'était félicité de la session tenue par les présidents de ses organes subsidiaires et du fait qu'une session de ce type se tiendrait périodiquement. Le Forum mondial a noté que le secrétariat avait informé le Comité de la table ronde du WP.29 sur les changements climatiques et les transports, du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, des activités relatives aux systèmes de transport intelligents et des autres initiatives intéressant le Forum mondial, notamment les recommandations relatives à la qualité des carburants commercialisés. La liste des principales décisions prises par le Comité des transports intérieurs, distribuée dans les documents informels n<sup>os</sup> 15 et 15/Add.1, est disponible à l'adresse [www.unece.org/trans/main/itc/itc\\_inf\\_73.html](http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_inf_73.html). Le rapport de la session sera publié sous la cote ECE/TRANS/221.

### **V. Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

#### **A. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-deuxième session, 6-8 septembre 2010) (point 3.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRB/50, ECE/TRANS/WP.29/GRB/50/Corr.1.

24. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB lors de la 152<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 25 et 26); il a approuvé ce rapport.

**B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(soixante-huitième session, 21-24 septembre 2010) (point 3.2 de l'ordre  
du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRRF/68.

25. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF lors de la 152<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 27 à 32); il a approuvé ce rapport.

**C. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)  
(soixante-quatrième session, 4-7 octobre 2010) (point 3.3 de l'ordre  
du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/64.

26. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la 152<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 33 à 38); il a approuvé ce rapport.

**D. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)  
(quatre-vingt-dix-neuvième session, 19-22 octobre 2010)  
(point 3.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRSG/78, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/78/Corr.1.

27. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la 152<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 39 à 44); il a approuvé ce rapport.

**E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)**

**1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-huitième session,  
7-10 décembre 2010) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)**

28. La Présidente du GRSP a informé le WP.29 des résultats de la quarante-huitième session du Groupe (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/48).

29. S'agissant de l'Accord de 1998, elle a informé le WP.29 que le GRSP avait décidé de soumettre un avant-projet de mandat pour le groupe informel du RTM n° 7 (Appui-tête), dans lequel il est proposé de proroger le mandat de ce groupe jusqu'en 2013. Le WP.29 a décidé que cette question devrait être examinée par l'AC.3 (voir par. 99 ci-après).

30. La Présidente a indiqué que le GRSP avait décidé de solliciter l'avis du WP.29 et de l'AC.3 concernant la possibilité d'accorder la priorité à l'introduction des dispositions relatives à la jambe d'essai Flex-PLI dans le projet de règlement qui sera annexé à l'Accord de 1958, puis d'aligner les dispositions du RTM de façon à y inclure ces dispositions (voir par. 98 ci-après).

31. En ce qui concerne le programme relatif aux véhicules à hydrogène et à pile à combustible, la Présidente a informé le WP.29 que, conformément au nouveau plan de travail du Sous-Groupe de la sécurité (SGS), un projet de RTM devrait être soumis au GRSP à sa session de décembre 2011, en vue de recommander qu'il soit soumis à l'AC.3 pour examen et mis aux voix à sa session de juin 2012. La Présidente a ajouté que les auteurs de la proposition (Allemagne, États-Unis d'Amérique et Japon) solliciteraient

l'approbation du WP.29 et de l'AC.3 pour ce nouveau plan de travail. Le WP.29 a décidé que cette question devrait être examinée par l'AC.3 (voir par. 103 ci-après).

32. La Présidente a informé le WP.29 que le GRSP avait décidé de ne pas différer l'adoption de la proposition relative à un nouveau Règlement sur les dispositifs de retenue pour enfants. À cet égard, elle a sollicité l'accord du WP.29 en ce qui concerne le nouveau programme de travail et le mandat, fondés sur une approche en deux étapes: i) adoption de la proposition actuelle par le GRSP à sa session de mai 2011; et ii) élaboration de définitions, de critères d'efficacité et de méthodes d'essai relatifs aux dispositifs ISOFIX non intégraux «Universels» en vue de la session de mai 2012 du GRSP. Le Forum mondial a approuvé cette façon de procéder et a décidé de proroger le mandat du groupe informel, sous réserve de la soumission d'un mandat adéquat au WP.29.

33. Le Forum mondial a noté que M<sup>me</sup> S. Meyerson (États-Unis d'Amérique) avait été réélue Présidente du GRSP pour les sessions de 2011.

## **2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante et unième session, 11-14 janvier 2011) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)**

34. Le Président du GRPE a présenté les résultats de la soixante et unième session du GRPE (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/61).

35. Il a informé le WP.29 que la mise au point du cycle d'essai harmonisé risquait d'être retardée en raison des difficultés rencontrées dans certaines régions dans le cadre de la collecte de données.

36. Il a ajouté que le GRPE avait décidé d'établir dans sa version définitive un premier ensemble de recommandations relatives à la qualité des carburants commercialisés. Il a demandé au WP.29 d'approuver l'intégration de ces spécifications, sous forme de nouvelle annexe, dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules R.E.3. Le Forum mondial a approuvé cette proposition.

37. Le Président s'est inquiété des retards importants enregistrés en ce qui concerne la publication de la série 06 d'amendements au Règlement n° 83 et a demandé à la Division des transports de régler ce problème.

## **3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-neuvième session, 1<sup>er</sup>-4 février 2011) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)**

38. Le Président du GRRF a informé le WP.29 des résultats de la soixante-neuvième session du GRRF (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/69).

39. Il a indiqué que le GRRF avait décidé que, sous réserve de l'accord du WP.29, le groupe informel chargé de l'étude d'une variante de méthode d'évaluation du système de contrôle de stabilité des véhicules (AMEVSC) devrait continuer d'étudier la possibilité d'appliquer la simulation informatique pour l'évaluation des systèmes de contrôle de stabilité. Le WP.29 a donné son accord.

40. Le Président a informé le WP.29 que le GRRF n'avait pas encore tranché concernant la forme de l'instrument réglementaire à appliquer pour les systèmes actifs de freinage d'urgence: i) deux règlements (le premier sur l'atténuation de la violence du choc, le second sur les dispositions visant à éviter le choc); ou ii) un seul règlement portant sur ces deux thèmes.

**4. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-troisième session, 15-17 février 2011)  
(point 3.5.4 de l'ordre du jour)**

41. Le Président du GRB a présenté les résultats de la cinquante-troisième session du GRB (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRB/51).

**VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

**A. État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.19; documents informels WP.29-153-18, WP.29-153-20 et WP.29-153-21.

42. Le Forum mondial a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.19, qui rend compte de l'état de l'Accord de 1958 au 22 février 2011, ainsi que des renseignements figurant dans les documents WP.29-153-18, WP.29-153-20 et WP.29-153-21, relatifs aux amendements les plus récents au document sur l'état de l'Accord, communiqués par la Suisse, la République tchèque et le Canada. Le secrétariat a proposé de ne plus établir d'amendements au document aux sessions de juin et de novembre, mais de mettre à jour ce document en continu en se fondant sur une version récapitulative informelle et sur un document supplémentaire contenant une liste détaillée des amendements et des liens vers la version mise à jour du document sur l'état de l'Accord. Ce document sera affiché sur le site Web du WP.29 à l'adresse suivante: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html).

43. Le WP.29 a accueilli positivement cette proposition et a demandé au secrétariat d'établir la révision officielle du document sur l'état de l'Accord de 1958 chaque année pour les sessions de mars.

**B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958  
(point 4.2 de l'ordre du jour)**

**1. Orientations demandées par le GRSG concernant l'introduction d'un mécanisme de révision des homologations et par le GRRF concernant l'interprétation de l'extension des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958 (point 4.2.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/111; documents informels WP.29-153-26 et WP.29-153-27.

44. Le Forum mondial a repris l'examen des orientations demandées par le GRSG au sujet de l'introduction d'un mécanisme de révision des homologations de type dans le cadre de l'Accord de 1958 en se fondant sur le document ECE/TRANS/WP.29/2010/111, dans lequel est proposé un complément 5 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 46 (Systèmes de vision indirecte) (voir ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 45). Le représentant de l'OICA a présenté le document WP.29-153-27, en apportant des précisions relatives aux préoccupations exprimées par le Japon à la session précédente.

45. Le Président du GRE a souscrit à l'adoption des documents ECE/TRANS/WP.29/2010/111 et WP.29-153-27; toutefois étant donné que les définitions de «révision» et d'«extension» des homologations de type pouvaient avoir des incidences pour les fabricants d'équipements d'éclairage et de signalisation lumineuse, il a demandé au WP.29

de laisser ce point, y compris le document WP.29-153-26, inscrit à l'ordre du jour de la session de juin, pour permettre aux experts du GRE de présenter leurs observations éventuelles. Le Président du GRRF s'est demandé s'il y avait une relation entre le document WP.29-153-26, dans lequel des précisions sur les extensions d'homologation de type sont demandées, et la proposition du GRSG. Le WP.29 a accepté la proposition du Président de procéder à l'examen final de ces propositions à la session de juin 2011, en faisant appel à l'OICA pour formuler un avis sur la relation entre ces deux questions.

**2. Orientations demandées par le GRPE concernant l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants commercialisés (point 4.2.2 de l'ordre du jour)**

46. Le Président du GRPE a présenté les conclusions des débats tenus par le GRPE sur la poursuite des travaux sur l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants commercialisés. Il a ajouté qu'un premier ensemble de recommandations relatives aux paramètres qualitatifs concernant l'essence et le gazole était sur le point d'être approuvé. Ces recommandations devraient être établies dans leur version définitive par le GRPE en juin 2011 et soumises au WP.29 pour examen à sa session de novembre 2011. Le Président a informé le Forum mondial que le GRPE avait décidé de poursuivre l'examen de la question de la qualité des carburants commercialisés dans le cadre de ses propres sessions et qu'il n'était donc pas nécessaire de prolonger le mandat du groupe informel. Le Forum mondial a approuvé cette façon de procéder.

**C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)**

47. Le représentant de la France, Président du groupe informel de l'IWVTA, a rendu compte des progrès réalisés par son groupe lors des réunions qu'il a tenues à Tokyo en janvier 2011 et à Paris avant la session du WP.29. Il a annoncé que le groupe avait l'intention de faire l'inventaire des amendements qu'il était nécessaire d'apporter à l'Accord de 1958, et de proposer des solutions éventuelles, qui seraient soumises au WP.29 pour approbation à la session de novembre. Il escomptait donc qu'un projet de révision de l'Accord pourrait être adopté à la session de juin 2012. Le WP.29 a noté que le groupe informel se réunirait de nouveau le 17 juin 2011.

**D. Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les prescriptions alternatives dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/48; document informel WP.29-153-02.

48. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2011/48. Le WP.29 a noté que les lignes directrices avaient un lien avec le travail du groupe informel de l'IWVTA. Le représentant de l'Union européenne a demandé un délai supplémentaire pour proposer des amendements aux dispositions transitoires. Le WP.29 a décidé qu'une proposition mise à jour pourrait être adoptée à la session de novembre 2011 et que les mesures ultérieures proposées par le groupe informel de l'IWVTA pourraient être prises en compte dans une deuxième étape.

**E. Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)**

49. Le Président du groupe informel de l'établissement de la DETA a rendu compte des progrès réalisés par son groupe lors de sa réunion tenue à Genève le 7 mars 2011. Il a annoncé la décision prise par le groupe de lancer un exercice d'essai de la nouvelle base de données et invité toutes les parties prenantes souhaitant participer à cet exercice à lui faire part de leur intérêt par courrier électronique. Il a ajouté que le groupe continuait d'examiner des propositions relatives à la mise en forme de la documentation concernant les homologations de type, à l'hébergement et à la gestion de la base de données et au mécanisme de financement de la DETA.

**F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.6 de l'ordre du jour)**

50. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.4 de l'ordre du jour, et il a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix.

**G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.7 de l'ordre du jour)**

51. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.7.1 à 4.7.10 de l'ordre du jour, et il a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix, une fois apportées les corrections mentionnées aux paragraphes 52 à 55 ci-après.

52. Point 4.7.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 7, document ECE/TRANS/WP.29/2011/7, page 2, supprimer la proposition d'amendement au paragraphe 6.1.8.

53. Point 4.7.2 de l'ordre du jour, Règlement n° 10, document ECE/TRANS/WP.29/2011/8, corriger le paragraphe 6.8.1 comme suit:

«6.8.1 Méthode d'essai

L'essai d'immunité du SEEE représentatif de son type s'effectue selon la ou les procédures conformes à la norme ISO 7637-2, (2<sup>e</sup> éd. 2004 et Amd1:2008) qui sont décrites à l'annexe 10, les niveaux d'essai étant ceux indiqués dans le tableau 1.

...».

54. Point 4.7.7 de l'ordre du jour, Règlement n° 53, document ECE/TRANS/WP.29/2011/13, (version française), dans tout le texte, au lieu de «orange», lire «jaune-auto» (sept fois).

55. Point 4.7.10 de l'ordre du jour, Règlement n° 123, document ECE/TRANS/WP.29/2011/16, corriger comme indiqué à l'annexe II du présent rapport.

56. En ce qui concerne le document ECE/TRANS/WP.29/2011/8, présenté au titre du point 4.7.2 de l'ordre du jour (Règlement n° 10), le Forum mondial a décidé d'examiner les amendements proposés dans le document WP.29-153-15 à sa session de juin 2011 sur la base d'un document officiel.

57. En ce qui concerne les documents ECE/TRANS/WP.29/2011/12 et ECE/TRANS/WP.29/2011/13 présentés au titre des points 4.7.6 et 4.7.7 de l'ordre du jour (Règlements n<sup>os</sup> 50 et 53), le Forum mondial a pris acte d'une réserve exprimée par le représentant de la Fédération de Russie.

#### **H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour)**

58. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.6 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 afin d'être mis aux voix, avec les corrections mentionnées au paragraphe 59 ci-dessous.

59. Point 4.8.3 de l'ordre du jour, Règlement n<sup>o</sup> 46, document ECE/TRANS/WP.29/2010/111, corriger comme indiqué à l'annexe III du présent rapport.

#### **I. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRB (point 4.9 de l'ordre du jour)**

60. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.9.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 afin d'être mis aux voix.

#### **J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.10 de l'ordre du jour)**

61. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.10.1 à 4.10.17 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 afin d'être mis aux voix, avec les corrections mentionnées aux paragraphes 62 et 63.

62. Point 4.10.11 de l'ordre du jour, Règlement n<sup>o</sup> 48, document ECE/TRANS/WP.29/2011/27, page 1, dans le titre, remplacer «rectificatif 4» par «rectificatif 3».

63. Point 4.10.17 de l'ordre du jour, Règlement n<sup>o</sup> 123, document ECE/TRANS/WP.29/2011/33, page 2, supprimer l'amendement proposé concernant le paragraphe 6.2.8.2.

#### **K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.11 de l'ordre du jour)**

64. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.11.1 à 4.11.3 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 afin d'être mis aux voix.

#### **L. Examen de projets de Règlements (point 4.12 de l'ordre du jour)**

65. Le Forum mondial a reporté l'examen des points 4.12.1 et 4.12.2 de l'ordre du jour à sa session de juin 2011.

## **M. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le secrétariat (point 4.13 de l'ordre du jour)**

66. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre du point 4.13.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 afin d'être mis aux voix.

## **VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

### **État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4; document informel WP.29-153-16-Rev.1.

67. Le Forum mondial a pris note des modifications apportées en ce qui concerne l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4), ainsi que de la situation relative aux priorités et aux questions sur lesquelles un échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-153-16-Rev.1).

68. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

## **VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM existants dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-153-13 et WP.29-153-39.

69. Le représentant du Canada a présenté un exposé (WP.29-153-13) sur les règlements canadiens qui doivent permettre de réaliser des progrès importants en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc de nouveaux véhicules particuliers et utilitaires légers au Canada. Il a proposé au secrétariat de collaborer à l'élaboration d'un outil d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine des transports terrestres (Projet du Compte de l'ONU pour le développement).

70. Le Directeur du Département des véhicules à moteur et machines agricoles de la Fédération de Russie a présenté le règlement technique relatif à la sécurité des véhicules à roues adopté par la Fédération en septembre 2010 (WP.29-153-39). Il a fait savoir que ce règlement constituerait la base du règlement commun concernant la sécurité des véhicules à moteur dans le cadre de l'Union douanière établie entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie. Au cours du débat qui a suivi, il a précisé que l'application de ce règlement permettrait non seulement de renforcer la sécurité des véhicules, mais également de rationaliser les procédures administratives.

## **IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2.

71. Le Forum mondial a pris note du document révisé relatif à l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2). Il a noté que les certificats nationaux de contrôle technique utilisés par les Parties contractantes à la place des certificats internationaux de contrôle technique (voir le paragraphe 2 de l'appendice 2 de l'Accord de 1997) étaient affichés sur le site Web.

### **B. Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/72; document informel WP.29-153-03.

72. Le Forum mondial a décidé de garder le document ECE/TRANS/WP.29/2010/72 comme document de référence pour ses sessions ultérieures.

73. Dans la perspective du Plan mondial de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (WP.29-153-03) et de l'initiative de même nature lancée par l'Union européenne (voir par. 85 et 86 ci-après), les représentants ont été invités à définir leur position stratégique sur cette question.

### **C. Proposition de projet de Règle n° 2 (point 7.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2009/135, ECE/TRANS/WP.29/2011/49.

74. Le Président du GRE a retiré le document ECE/TRANS/WP.29/2011/49. S'agissant du projet de Règle n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/135), le Forum mondial a noté que ses groupes de travail avaient approuvé cette proposition. Le représentant de la Finlande a informé le WP.29 que la proposition était encore en cours d'examen dans son pays et qu'il soumettrait des observations au secrétariat, le cas échéant. En l'absence de quorum, le WP.29 a décidé de soumettre cette proposition au Comité d'administration de l'Accord (AC.4) afin qu'elle soit mise aux voix à la session de juin 2011.

### **D. Actualisation de la Règle n° 1 (point 7.4 de l'ordre du jour)**

75. L'examen des questions de l'élargissement du champ d'application des Règles n° 1 et n° 2 aux catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub> de véhicules et de leur mise à jour en vue de les aligner sur la Directive correspondante de l'Union européenne a été reporté à la session de juin 2011, dans l'attente de la décision qui sera prise concernant l'adoption de la Règle n° 2 (voir par. 74 ci-dessus).

## **X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)**

76. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

### **B. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)**

77. La représentante de l'Inde a informé le WP.29 des progrès des travaux du groupe informel au cours de sa huitième session tenue à Genève le 14 janvier 2011. Elle a fait savoir que l'Inde avait présenté des documents sur le CO<sub>2</sub>, les polluants réglementés, le bruit, la recyclabilité et l'étiquetage. Elle a confirmé que l'examen de plusieurs questions relatives à ces paramètres devrait se poursuivre. Elle a aussi annoncé que la neuvième réunion du groupe informel s'était tenue le 15 février 2011 à Genève avant la cinquante-troisième session du GRB. Enfin elle a annoncé que le groupe informel avait décidé d'établir une équipe spéciale pour effectuer des travaux préliminaires sur les documents devant être examinés par le groupe informel lors de réunions futures. Le WP.29 a noté que la première réunion de l'équipe spéciale, prévue à l'origine pour le 11 mars 2011 avait été remise à plus tard.

### **C. Organisation de la prochaine Conférence sur les véhicules écocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour)**

78. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fourni des informations supplémentaires sur l'organisation de la conférence EFV qui devait se tenir aux États-Unis en 2012. Il a ajouté que le lieu et la date précise seraient communiqués à la session de juin 2011.

### **D. Résumé de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports (point 8.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/46; documents informels WP.29-153-30 et WP.29-153-31.

79. Le Forum mondial a examiné et adopté le résumé de la Table ronde tenue lors de sa session de juin 2010 (ECE/TRANS/WP.29/2011/46), comme modifié par les documents WP.29-153-30 et WP.29-153-31. Le secrétariat a été invité à publier la version finale du résumé en tant qu'annexe IV du présent rapport.

### **E. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/47.

80. Le Forum mondial a accepté la proposition d'amendement à la Convention de Vienne présentée par le GRE (ECE/TRANS/WP.29/2011/47) avec les modifications

réductionnelles suivantes: i) le paragraphe 24 b) devrait se terminer après les mots «feux de position arrière rouge»; ii) au paragraphe 74 d), dans le texte anglais, au lieu de «front or red», il conviendrait de lire «front of red».

81. Il a été noté que l'on avait maintenu une certaine partie du texte entre crochets pour laisser au Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) une marge de choix sur ces questions. Le secrétariat a été invité à transmettre la proposition amendée au WP.1 pour examen à sa prochaine session (21-23 mars 2011). Le WP.29 escomptait que des informations lui seraient données à sa session de juin 2011 sur les travaux actuels du groupe virtuel d'experts du WP.1 concernant l'obligation pour le conducteur de demeurer maître du véhicule.

#### **F. Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.6 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/42 et Corr.1; documents informels WP.29-153-10, WP.29-153-12 et WP.29-153-14.

82. Le WP.29 a adopté la proposition comme modifiée par les documents WP.29-153-10, WP.29-153-12 (suppression des chapitres B et C) et WP.29-153-14, après suppression des annexes 2 à 6. Le secrétariat a été invité à distribuer la proposition adoptée en tant que document ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2.

#### **G. Proposition d'amendement 5 à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/45.

83. Le WP.29 a noté que le contenu de la proposition était inclus dans le texte de la proposition adoptée sous le point 8.6 de l'ordre du jour (voir par. 82 ci-dessus).

#### **H. Révision du Livre bleu du WP.29; «Comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.8 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/52; documents informels WP.29-153-17, WP.29-153-32, WP.29-153-38 et WP.29-153-40.

84. Le WP.29 a examiné les propositions tendant à amender la publication ONU «Le WP.29: Comment il fonctionne, comment y adhérer», connue sous le nom de Livre bleu. Des contributions de la Chine, du Japon et des États-Unis d'Amérique ont été annoncées. Le représentant de l'Allemagne a proposé de modifier l'organigramme n° 1 (organisation du WP.29). Le WP.29 a invité les représentants à présenter leurs contributions et observations d'ici le 6 juin 2011, et il a invité le secrétariat à établir une version révisée de la publication pour examen à sa session de juin 2011.

#### **I. L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.9 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-153-03.

85. Le secrétariat a donné au WP.29 des informations sur la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, qui devait être lancée au niveau mondial le 11 mai 2011. La

Décennie avait été officiellement inaugurée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2010. Elle vise à mettre en place un cadre pour le renforcement des actions menées en vue de sauver des vies humaines sur les routes du monde entier. Le secrétariat a expliqué que les activités du WP.29 s'inscrivaient dans le cadre du pilier 3 du Plan d'action («Amélioration de la sécurité des véhicules»), en particulier au titre de l'activité 1 et l'activité 7. Cette dernière activité était considérée comme pertinente en liaison avec l'Accord de 1997.

86. Les actions proposées par le secrétariat étaient les suivantes: a) identifier les parties des activités du pilier 3 relevant de la responsabilité du WP.29; b) mandater les organes subsidiaires du WP.29 pour qu'ils mènent à bien leur tâche dans les domaines où des résultats étaient attendus; et c) inviter le secrétariat à participer aux réunions du groupe de travail de l'évaluation qui sera établi dans ce cadre. Le WP.29 a décidé de procéder à un réexamen de cette approche à la session de juin 2011. Le représentant de l'UE a informé le WP.29 qu'une initiative européenne parallèle intitulée «Vers un secteur européen de la sécurité routière» avait été lancée pour la même période 2011-2020.

## **XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)**

87. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 153<sup>e</sup> session avec ses annexes.

### **Deuxième partie**

### **Comité d'administration de l'Accord de 1958**

## **XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)**

88. Sur les 49 Parties contractantes à l'Accord, 38 étaient représentées; elles ont déclaré constitué le Comité AC.1 pour sa quarante-septième session, tenue le 9 mars 2011.

## **XIII. Projets d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de règlements – vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)**

89. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin à présider la session.

90. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
6	Feux indicateurs de direction	43	37	2011/17	37/0/0	Rectificatif 2 au complément 16 à la série 01	*/
6	Feux indicateurs de direction	43	37	2011/18	37/0/0	Rectificatif 3 au complément 18 à la série 01	*/
7	Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement	43	37	2011/19	37/0/0	Rectificatif 1 au complément 15 à la série 02	*/
7	Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement	43	37	2011/7, modifié par le paragraphe 52	37/0/0	Complément 19 à la série 02	*/
10	Compatibilité électromagnétique	39	34	2011/8, modifié par le paragraphe 53	34/0/0	Série 04	*/
13	Freinage des véhicules utilitaires lourds	41	35	2011/3	35/0/0	Complément 6 à la série 11	*/
13	Freinage des véhicules utilitaires lourds	41	35	2011/4	35/0/0	Complément 7 à la série 11	*/
13-H	Freins des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	44	36	2011/5	36/0/0	Complément 12	*/
19	Feux de brouillard avant	41	35	2011/20	35/0/0	Rectificatif 1 à la révision 5	*/
19	Feux de brouillard avant	41	35	2011/21	35/0/0	Rectificatif 1 à la série 04	*/
19	Feux de brouillard avant	41	35	2011/9	35/0/0	Complément 1 à la série 04	*/
37	Lampes à incandescence pour véhicules à moteur et leurs remorques	42	36	2011/22	36/0/0	Rectificatif 2 au complément 34 à la série 03	*/
37	Lampes à incandescence pour véhicules à moteur et leurs remorques	42	36	2011/23	36/0/0	Rectificatif 2 au complément 35 à la série 03	*/
37	Lampes à incandescence pour véhicules à moteur et leurs remorques	42	36	2011/24	36/0/0	Rectificatif 1 au complément 36 à la série 03	*/
37	Lampes à incandescence pour véhicules à moteur et leurs remorques	42	36	2011/10	36/0/0	Complément 37 à la série 03	*/
39	Indicateur de vitesse	40	35	2011/39	35/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	*/
43	Vitrages de sécurité	40	34	2011/40	34/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*/
43	Vitrages de sécurité	40	34	2011/34	34/0/0	Complément 14	*/
43	Vitrages de sécurité	40	34	2011/35	34/0/0	Série 01	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
46	Dispositifs de vision indirecte	38	33	2010/111, modifié par le paragraphe 59	33/0/0	Complément 5 à la série 02	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	34	2011/27, modifié par le paragraphe 62	34/0/0	Rectificatif 3 à la révision 6 (Complément 3 à la série 04)	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	34	2011/26	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 5 à la série 04	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	34	2011/25	34/0/0	Rectificatif 1 à la série 05	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	34	2011/11	34/0/0	Complément 7 à la série 04	*/
50	Feux de position, feux-stop et feux indicateurs de direction pour cyclomoteurs et motocycles	41	36	2011/12	35/0/1 **/	Complément 15	*/
51	Bruit des véhicules des catégories M et N	39	34	2011/2	34/0/0	Rectificatif 3 à la série 02	*/
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (motocycles)	39	34	2011/13, modifié par le paragraphe 54	33/0/1 **/	Complément 13 à la série 01	*/
70	Plaques de signalisation arrière pour véhicules lourds et longs	40	35	2011/28	35/0/0	Rectificatif 1 au complément 7 à la série 01	*/
87	Feux de circulation diurne	35	32	2011/53	32/0/0	Rectificatif 2 à la révision 2	*/
90	Garnitures de frein assemblées de rechange	39	34	2011/6	34/0/0	Série 02	*/
98	Projecteurs de véhicules à sources lumineuses à décharge	39	36	2011/29	36/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/
98	Projecteurs de véhicules à sources lumineuses à décharge	39	36	2011/14	36/0/0	Complément 1 à la série 01	*/
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	42	34	2011/41	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 5 à la série 02	*/
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	42	34	2011/36	34/0/0	Complément 2 à la série 03	*/
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	42	34	2011/37	34/0/0	Série 04	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	45	37	2011/30	37/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	45	37	2011/15	37/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	44	36	2011/31	36/0/0	Rectificatif 1 au complément 9	*/
119	Feux d'angle	45	36	2011/32	36/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/
121	Moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs	45	36	2011/38	36/0/0	Complément 5	*/
123	Systèmes d'éclairage avant actifs (AFS)	45	37	2011/33, modifié par le paragraphe 63	37/0/0	Rectificatif 2 à la série 01	*/
123	Systèmes d'éclairage avant actifs (AFS)	45	37	2011/16, modifié par le paragraphe 55 et l'annexe III	37/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/

\*/ Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

\*\*/ Le représentant de la Fédération de Russie s'est abstenu.

### Troisième partie Comité exécutif de l'Accord de 1998

#### XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

91. La trente et unième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue le 10 mars 2011, avec la participation des représentants ou suppléants de 26 des 31 Parties contractantes à l'Accord.

#### XV. Élection du Bureau pour l'année 2011 (point 13 de l'ordre du jour)

92. Sur la proposition du représentant de l'Union européenne, le Comité exécutif a élu à l'unanimité M. T. Onoda (Japon) Président et M<sup>me</sup> J. Abraham (États-Unis d'Amérique) et M. I. Yarnold (Royaume-Uni) Vice-Présidents pour 2011.

## **XVI. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)**

### **Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 14.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/43, ECE/TRANS/WP.29/2011/44, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/27; document informel WP.29-153-19.

93. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 9 mars 2011, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 1 proposé au Règlement technique n° 6 (ECE/TRANS/WP.29/2011/43), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine, la Turquie et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

94. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2011/44) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/27) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

## **XVII. Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 15 de l'ordre du jour)**

### **Normes des États-Unis d'Amérique pour 2012-2016 concernant la consommation moyenne des véhicules de tourisme par constructeur (CAFE) et les gaz à effet de serre (GES) (point 15.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/50; document informel WP.29-153-19.

95. La demande soumise pour examen et mise aux voix a été unanimement adoptée le 9 mars 2011 par les pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine, la Turquie et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède). La documentation soumise conjointement avec la demande figurera dans un appendice au RTM inscrit.

## **XVIII. Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)**

### **Orientations demandées au sujet de la disponibilité de spécifications et de schémas pour les mannequins et autres dispositifs employés aux fins des essais conformément aux Règlements dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 16.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-153-11.

96. Le Président du groupe informel de la Phase 2 du RTM n° 7 a présenté une proposition (WP.29-153-11) concernant un Protocole de gestion des schémas, données d'étalonnage et procédures d'entretien associées aux outils d'essai désignés en référence dans les règlements annexés à l'Accord de 1958 ou dans les RTM relevant de l'Accord de 1998. Il a expliqué que cette proposition décrirait une méthodologie d'indexage des dossiers d'information pour chaque dispositif d'essai en particulier. À cette fin, il proposait d'établir une résolution commune s'appliquant aux deux accords. Le représentant des États-Unis d'Amérique a suggéré d'élaborer un RTM et un règlement répondant mieux aux besoins spécifiques des Parties contractantes aux deux accords. Le représentant de l'OICA pour sa part jugeait qu'une solution simple serait d'établir une résolution commune, qui servirait de «base documentaire», qui serait plus facile à actualiser, et à laquelle les divers règlements pourraient simplement faire référence. Le Comité AC.3 a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de juin 2011, et il a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-153-11 sous une cote officielle.

## **XIX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour)**

97. Un tableau actualisé des priorités et des points à traiter lors d'un échange de vues sur l'élaboration des RTM est présenté dans l'annexe V du présent rapport. Les informations les plus importantes mentionnées au cours de l'examen des points sont résumées ci-après.

### **A. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 17.1 de l'ordre du jour)**

98. En ce qui concerne l'introduction des dispositions relatives à la jambe d'essai Flex-PLI dans le Règlement n° 9 (Phase 2), l'AC.3 a pris note de la demande d'instructions formulée par le GRSP (voir par. 30 ci-dessus). Il a pris note également de l'avis du secrétariat selon lequel, d'un point de vue administratif, les procédures d'amendements et règlements des deux accords sont totalement indépendantes. L'AC.3 a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa session de juin 2011.

### **B. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-153-28 et WP.29-153-29.

99. Le Président du groupe informel de la Phase 2 du RTM n° 7 a présenté les documents WP.29-153-28 et WP.29.153.29 qui contenaient respectivement une proposition pour amender le mandat et le second rapport de situation du groupe informel. Il a expliqué que le groupe avait ses travaux sur une procédure d'essai dynamique permettant d'atténuer

aussi bien les lésions par coup de fouet à court terme et à long terme, plutôt que sur une impulsion d'essai à basse vitesse ou à haute vitesse comme précédemment décidé dans le document ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25. Pour conclure, il a signalé qu'une proposition de RTM devait être soumise pour adoption à l'AC.3 en juin 2013, en attendant la formulation des critères de lésions. L'AC.3 a adopté le document WP.29-153-28 et prié le secrétariat d'établir une version révisée formulant l'amendement de façon plus développée et de la transmettre au GRSP. L'AC.3 a aussi demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-153-29 sous une cote officielle.

**C. RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes)  
(point 17.3 de l'ordre du jour)**

100. La représentante des États-Unis d'Amérique a confirmé que les débats sur les projets d'amendement au RTM s'achèveraient probablement à la session de mai 2011 du GRSP. Elle a souligné que l'intégration du RTM dans la législation des États-Unis d'Amérique et dans le Règlement n° 11 (Accord de 1958) constituait un excellent exemple d'harmonisation mondiale.

**D. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29.

101. Rappelant l'accord qui avait été donné par l'AC.3 pour l'élaboration dans le cadre du RTM n° 4 de nouvelles procédures d'essai des véhicules utilitaires lourds hybrides concernant les émissions de polluants et de CO<sub>2</sub>, le représentant de l'UE, responsable technique du RTM, a sollicité en outre l'accord de l'AC.3 pour l'extension du mandat du groupe informel du GRPE afin d'y inclure une procédure d'essai concernant les groupes moteur. L'AC.3 a donné son accord, tout en notant que le Japon était coresponsable technique pour ce projet.

**E. RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.5 de l'ordre du jour)**

102. Rappelant le rapport qu'il avait présenté oralement sur les progrès des travaux du GRPE à sa session de janvier 2011, le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 que le GRPE avait adopté une proposition tendant à introduire des prescriptions fonctionnelles dans le RTM. Il a annoncé que l'AC.3 devait voter à sa session de juin 2011 sur l'amendement 2 ainsi que sur le rectificatif 2 au RTM n° 2.

**F. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible  
(point 17.6 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-153-35.

103. Le représentant de l'Allemagne a donné des informations sur l'avancement des travaux et sur le nouveau plan de travail du sous-groupe de la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (SGS/HFCV) (WP.29-153-35). Il a informé l'AC.3 qu'une réunion de l'équipe spéciale avait eu lieu en novembre 2010 à Berlin, à laquelle les participants avaient discuté des questions restant en suspens et tenté de les résoudre. Il a ajouté qu'à l'issue de cette réunion, le groupe avait décidé de prendre plus de temps pour

valider les prescriptions du projet de RTM. Il a sollicité l'accord de l'AC.3 pour prolonger le mandat de l'activité du sous-groupe SGS jusqu'à la fin 2011 pour permettre qu'une proposition finale soit soumise à la session de décembre 2011 du GRSP. Il estimait que le projet RTM pourrait être recommandé à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de juin 2012, et non plus à celle de novembre 2011. L'AC.3 a donné son accord à la prolongation de six mois du plan de travail du groupe SGS.

104. En ce qui concerne le sous-groupe des questions environnementales (SGE), il a signalé qu'un document informel avait été examiné par le GRPE à sa session de janvier 2011 et approuvé par le GRB à sa session de février 2011. Il escomptait que le GRPE adopterait la proposition officielle à sa session de juin 2011. Il a déclaré qu'un rapport plus détaillé à ce sujet serait présenté à la prochaine session de l'AC.3.

## **G. Pneumatiques (point 17.7 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2010/80.

105. Rappelant que l'AC.3 avait approuvé l'approche en deux étapes en mars 2009 et le calendrier révisé à la session de mars 2010, le représentant de la France, en tant que responsable technique du RTM, a fait savoir que le projet de texte du RTM avait été examiné par le GRRF à sa session de février 2011. Il a fait savoir en outre que le texte de la première étape incluait toutes les prescriptions harmonisées pour les pneumatiques de type radial pour voitures particulières et toutes les prescriptions non harmonisées pour les pneumatiques des types C et LT, ainsi qu'une première proposition du texte d'argumentaire technique et de justification en faveur du RTM. Il escomptait que le GRRF procéderait à un examen final de ce texte à sa prochaine session de septembre 2011. Il a sollicité l'avis de l'AC.3 sur le point de savoir s'il convenait: i) d'inclure les dispositions concernant la résistance au roulement dans le texte du RTM (voir proposition de l'UE dans le document ECE/TRANS/WP.29/2010/80); et ii) de transférer les dispositions concernant l'adhérence sur sol mouillé du module obligatoire du RTM vers l'un des modules facultatifs. Le représentant des États-Unis d'Amérique a réaffirmé que la résistance au roulement et l'adhérence sur le mouillé étaient deux activités importantes du point de vue des États-Unis d'Amérique et qu'il serait nécessaire de procéder à un examen plus poussé avant de prendre une décision finale. Le Président du groupe informel a rappelé qu'une décision aurait dû être prise à la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1087, par. 115 et 116) et que sans instructions précises de la part de l'AC.3 sur ces deux questions, le groupe informel ne serait pas en mesure d'achever les travaux sur le texte du RTM. Il a suggéré d'inscrire dans l'ordre du jour de la session de juin 2011 des dispositions spécifiant qu'une décision de la part de l'AC.3 était nécessaire. À l'issue de la discussion, l'AC.3 a décidé de prendre une décision finale sur cette question à sa session de juin 2011.

## **H. Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 17.8 de l'ordre du jour)**

106. Le représentant de l'Italie a annoncé que le GRSG examinerait une proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2011/2) à sa prochaine session, qui devait se tenir du 11 au 14 avril 2011, et que le groupe informel se réunirait avant la session pour résoudre les questions en suspens. Il a ajouté que le projet de RTM pourrait être soumis au WP.29 et à l'AC.3 à leurs sessions de novembre 2011.

**I. Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.9 de l'ordre du jour)**

107. Au nom des responsables techniques, le Président du GRPE a fait rapport sur l'avancement des travaux des deux sous-groupes de l'établissement du cycle d'essai harmonisé (DHC) et de l'élaboration de la procédure d'essai (DTP). Il a attiré l'attention de l'AC.3 sur la complexité des nombreuses activités impliquées dans l'élaboration du projet de RTM, ainsi que sur le risque de rencontrer des retards dans la collecte de données pour le projet DHC. Il a souligné le vif désir de la Chine de contribuer à l'élaboration du RTM et les efforts que faisait ce pays pour obtenir le plus tôt possible les données à collecter pour le projet DHC. Rappelant le calendrier prévu pour l'élaboration du RTM, il a souligné la nécessité de commencer le processus de validation en octobre 2011. L'AC.3 a décidé de procéder à sa session de juin 2011 à une réévaluation du projet WLTP en tenant compte des résultats des réunions des sous-groupes DHC et DTP et de la session du GRPE de juin.

**J. RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 17.10 de l'ordre du jour)**

108. Le représentant de l'Union européenne a fait savoir que le GRPE avait soumis à l'AC.3 un rectificatif 1 au RTM n° 11 visant à préciser et à corriger un certain nombre de points dans le texte actuel, pour examen à la session de juin 2011.

**K. RTM sur le choc latéral contre un poteau (point 17.12 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-153-33.

109. Le représentant de l'Australie a présenté une proposition (WP.29-153-33) relative au mandat du groupe informel de l'essai de choc latéral contre poteau (PSI), qui incluait le premier rapport de situation sur l'activité du groupe. Il a informé l'AC.3 que le groupe informel s'était réuni deux fois: du 16 au 18 novembre 2010 à Bonn et les 3 et 4 mars 2011 à Bruxelles. Il a annoncé que les travaux avaient notablement progressé en ce qui concerne l'élaboration d'une argumentation pour démontrer le besoin en matière de sécurité, opération à l'appui de laquelle un certain nombre de pays communiquaient des statistiques. Il a ajouté que le groupe avait décidé d'utiliser le mannequin mondial de choc latéral (WorldSID) comme instrument d'essai et qu'il travaillait en coopération étroite avec le groupe informel des mannequins harmonisés de choc latéral. Il a rappelé que le groupe informel du choc latéral contre poteau était en train d'étudier les avantages de trois procédures d'essai: i) l'essai perpendiculaire (s'inspirant du Programme Euro NCAP); ii) l'essai oblique (s'inspirant de la Norme fédérale de sécurité des véhicules à moteur FMVSS n° 214 des États-Unis); et iii) l'essai perpendiculaire décalé. Il a annoncé que la prochaine réunion du groupe informel PSI serait tenue à Washington, États-Unis, au cours de la semaine précédant la conférence ESV en juin en conjonction avec celle du groupe informel des mannequins de choc latéral, et annoncé qu'un nouveau rapport de situation serait soumis pour la prochaine session en juin 2011. L'AC.3 a invité le secrétariat à distribuer le document WP.29-153-33 sous une cote officielle pour examen par l'AC.3 à sa session de juin 2011, et de le transmettre, pour information et observations, au GRSP pour sa session de mai 2011.

## **XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)**

### **A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour)**

110. Aucune information nouvelle n'a été soumise sous ce point de l'ordre du jour.

### **B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour)**

111. L'AC.3 a noté que cette question était examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir par. 18 à 22 ci-dessus).

### **C. Systèmes d'éclairage de la route (point 18.3 de l'ordre du jour)**

112. Aucune information nouvelle n'a été présentée sous ce point de l'ordre du jour.

### **D. Harmonisation des mannequins de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-153-08.

113. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des progrès des travaux du groupe informel (WP.29-153-08). Elle a signalé que les travaux d'harmonisation sur le mannequin WorldSID du 50<sup>e</sup> centile avaient progressé de manière notable quant à la définition de critères améliorés de déflexion du thorax et de la plage de tolérance pour les critères de lésion et que les travaux devraient être achevés dans le temps imparti. En ce qui concerne l'harmonisation du mannequin femme du 5<sup>e</sup> centile, elle a fait savoir que la date d'achèvement était prévue pour 2013. Elle a souligné que de nombreuses administrations apportaient un soutien aux activités du groupe et que le programme de travail futur pourrait inclure des activités d'harmonisation éventuelle sur un dispositif d'essai pour les systèmes de retenue des occupants (THOR) et des mannequins Q. Le secrétariat a été invité à distribuer le document WP.29-153-08 sous une cote officielle pour la prochaine session de l'AC.3.

## **XXI. Propositions éventuelles relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées sous le point 17 (point 19 de l'ordre du jour)**

114. Aucune proposition nouvelle n'a été soumise sous ce point de l'ordre du jour.

## **XXII. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-147-17, WP.29-148-27, WP.29-152-09, WP.29-152-18, WP.29-152-22, WP.29-153-34 et WP.29-153-37.

115. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des travaux menés dans son pays pour actualiser les priorités telles qu'elles avaient été présentées à la session de juin 2009. Il a déclaré que les critères pour le choix des priorités seraient les mêmes que ceux appliqués dans le document WP.29-148-27. Le représentant du Japon a présenté le document WP.29-153-37, remplaçant le document WP.29-152-09, et il a expliqué que le choix des priorités avait été fait sur la base d'analyses d'accidents réels. Le représentant de l'OICA a rappelé sa présentation lors de sessions précédentes (WP.29-147-17, remplacé par le WP.29-152-22). Il a souligné l'importance de la question de l'harmonisation mondiale pour l'industrie automobile et suggéré que l'élaboration des RTM pourrait tirer avantage d'améliorations apportées à l'Accord de 1998 et d'une évaluation sérieuse des chances de réussite ultérieure. La représentante des organisations CLEPA/MEMA/JAPIA a présenté le document WP.29-153-34, complétant le document WP.29-152-18. Elle a proposé d'examiner la liste des priorités en appliquant des critères de chances de réussite.

116. Le Président de l'AC.3 a invité d'autres représentants à présenter leurs listes de priorités pour examen à la session de juin 2011.

## **XXIII. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)**

117. Aucune autre question n'a été soulevée.

### **Quatrième partie Comité d'administration de l'Accord de 1997**

## **XXIV. Constitution du Comité AC.4 et élection de son bureau pour l'année 2011 (point 22 de l'ordre du jour)**

118. Conformément à la décision du WP.29, le Comité ne s'est pas réuni (voir par. 74 ci-dessus).

## Annexe I

### Liste des documents informels (WP.29-153-...) distribués lors de la 153<sup>e</sup> session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	GRE	2.3	E	Guidelines on establishing requirements for high-priority warning signals with GRE comments to WP.29-150-22. Comments from GRE.	g)
1/TC	GRE	2.3	E	Guidelines on establishing requirements for high-priority warning signals with GRE comments to WP.29-150-22. Comments from GRE in track changes.	g)
2	OICA	4.4	E	Proposal for guidelines on the scope, administrative provisions and alternative requirements in Regulations annexed to the 1958 Agreement – OICA comments to ECE/TRANS/WP.29/2011/48	h)
3	Secrétariat	8.9	E	Decade of Action for Road Safety 2011-2020 – to be launched globally on 11 May 2011.	h)
4	Secrétariat	4.7.1	E	Draft corrections to the proposal for Supplement 19 to the 02 series of amendments to Regulation No. 7 (Front and rear position lamps, stop lamps and end-outline marker lamps) (ECE/TRANS/WP.29/2011/7)	b)
5	Secrétariat	4.7.10	E	Draft corrections to the proposal for Supplement 1 to the 01 series of amendments to Regulation No. 123 (Adaptive front lighting Systems (AFS)) (ECE/TRANS/WP.29/2011/16)	b)
6	Secrétariat	4.10.17	E	Draft corrections to the proposal for Corrigendum 2 to the 01 series of amendments to Regulation No. 123 (Adaptive front-lighting systems (AFS)) (ECE/TRANS/WP.29/2011/33)	b)
7	Secrétariat	4.7.2	E	Draft corrections to the proposal for the 04 series of amendments to Regulation No. 10 (Electromagnetic compatibility) (ECE/TRANS/WP.29/2011/8)	b)
8	États-Unis	18.4	E	Second progress report of the informal group on harmonized WorldSID dummies.	c)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
9	GRSP	2.3	E	Guidelines on establishing requirements for high-priority warning signals with GRE comments to WP.29-150-22. Comments from GRSP	g)
10	Union européenne et Japon	8.6	E	Proposal to amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/42 (Revision of the Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3))	b)
11	Président du groupe informel du RTM n° 7	16.1	E	Proposal for a protocol to manage drawings, calibration and maintenance procedures associated with test tools referenced by UNECE Regulations.	c)
12	GRB	8.6	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/42 (Revision of the Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3))	b)
13	Canada	6	E & F	Canada's Passenger Automobile and Light Truck Greenhouse Gas Emission Regulations for Model Years 2011-2016.	a)
14	GRSP	8.6	E	Proposal to amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/42 (Revision of the Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3) – Comments from GRSP.	b)
15	OICA	4.7.2	E	Proposal for the 04 series of amendments to Regulation No. 10 (Electromagnetic compatibility)	c)
16-Rev.1	Secrétariat	5.1	E	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates – Situation on priorities and proposals to develop gtrs as of 1 March 2011.	a)
17	Canada	8.8	E	Regulatory process – Canada.	c)
18	Canada	4.1	E	Update of Annex III to document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.19	a)
19	Secrétariat	14 & 15	E	Executive committee of the 1998 Agreement thirty-first session.	a)
20	République tchèque	4.1	E	Status of the 1958 Agreement and of the annexed Regulations, including the latest situation report – Comments from the Czech Republic.	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
21	Suisse	4.1	F	Liste des services techniques compétents pour les Règlements ECE n <sup>os</sup> 10, 51, 80, 87, 98 et 99, adoptés par la Suisse le 12 février 2011P.	a)
22	Secrétariat	1	E	Informal group meetings scheduled to be held in conjunction with the 153rd session of WP.29.	a)
23	Secrétariat	2.3	E	Intelligent transport systems - UNECE role to promote ITS.	a)
24	Secrétariat	23	E	Administrative Committee of the 1997 Agreement eighth session.	a)
25	Union européenne	8.8	E	World Forum for Harmonisation of Vehicles Regulations Regulatory Environment – European Union.	c)
26	OICA	4.2.1	E	Request for guidance from WP.29.	h)
27	OICA	4.2.1 & 4.8.3	E	Proposal for corrections to ECE/TRANS/WP.29/2010/111 Regulation No. 46 (Rear-view mirrors)	b)
28	Royaume-Uni/ Japon et États-Unis	17.2	E	Amendments to the proposal to develop Phase IIb) of gtr No. 7 and to establish an informal group for its development.	
29	Japon	17.2	E	Second progress report of the informal group on Phase 2 of gtr No. 7 (Head restraints gtr Phase 2).	c)
30	Canada, Allemagne et États-Unis	8.4	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/46 (Summary report of the WP.29 Round Table on Climate Change and Transport)	b)
31	Allemagne	8.4	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/46 (Summary report of the WP.29 Round Table on Climate Change and Transport)	b)
32	République de Corée	8.8	E	Korea motor vehicle safety standards enactment/revision procedure for automobile management act and self certification system.	c)
33	Australie	17.11	E	First progress report and terms of reference of the informal group on a pole side impact (psi) gtr submitted by the Chair of the Informal Group.	c)
34	CLEPA/MEMA/ JAPIA	20	E	Proposal for a framework towards prioritizing possible future gtrs.	h)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
35	Allemagne/Japon et États-Unis	17.6	E	Status report of hydrogen/fuel cell vehicles (HFCV)-subgroup on safety (SGS)	a)
36-Rev.1	OICA	2.3	E	Design principles for advanced driver assistance systems: Keeping drivers in-the-loop (Draft July 19, 2010 submitted by the IHRA Working Group on ITS)	g)
37	Japon	20	E	Cycle of vehicle safety measures in Japan.	h)
38	Fédération de Russie	8.8	E & R	National regulatory development and enforcement processes related to provisions of complex automotive vehicle safety in the Russian Federation.	c)
39	Fédération de Russie	6	E	The technical Regulation concerning safety of wheeled vehicles	a)
40	Inde	8.8	E	Overview of automotive regulations in India	c)

*Notes:*

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) À transmettre au GRSP.
- e) À transmettre au GRRF.
- f) À transmettre au GRPE.
- g) À transmettre au groupe informel ITS.
- h) Poursuite de l'examen à la prochaine session, en tant que document informel.

## Annexe II

### **Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2011/16 adoptés par le WP.29 (voir par. 55)**

*Ajouter un nouveau paragraphe 2.2.2 l), se lisant comme suit:*

«2.2.2

...

- l) Dans le cas d'un faisceau de route actif, les unités d'éclairage<sup>4</sup> qui produisent l'adaptation progressive du faisceau de route et du système de détection ou y contribuent, ainsi que les caractéristiques techniques pertinentes pour leur fonctionnement;**

Annexe 3, tableau 1, modifier comme suit:

«Tableau 1...

Prescriptions exprimées en cd		Position/degrés			Faisceau de croisement							
		horizontale		verticale	classe C		classe V		classe E		classe W	
N°	Élément	à/de	à	à	min	max	min	max	min	max	min	max
Partie A	1 B50L <sup>4</sup>	L 3,43		U 0,57	<b>50</b> <sup>4</sup>	350	<b>50</b>	350	<b>50</b>	625 <sup>8</sup>	<b>50</b>	625
	2 HV <sup>4</sup>	V		H	<b>50</b> <sup>4</sup>	625	<b>50</b>	625	<b>50</b>		<b>50</b>	
	3 BR <sup>4</sup>	R 2,5		U 1	<b>50</b> <sup>4</sup>	1 750	<b>50</b>	880	<b>50</b>	1 750	<b>50</b>	2 650
	4 Segment BRR <sup>4</sup>	R 8 R 20		U 0,57	<b>50</b> <sup>4</sup>	3 550		880		3 550		5 300
	5 Segment BLL <sup>4</sup>	L 8 L 20		U 0,57	<b>50</b> <sup>4</sup>	625		880		880		880
	6 P	L 7		H	63							63
	7 Zone III (comme définie dans le tableau 3 ci-dessous)					625		625		880		880
	8a S50, S50LL, S50 RR <sup>5</sup>			U 4	63 <sup>7</sup>					63 <sup>7</sup>		63 <sup>7</sup>
	9a S110, S100LL			U 2	125 <sup>7</sup>					125 <sup>7</sup>		125 <sup>7</sup>
	10 50 R	R 1,72		D 0,86				5 100				
	11 75 R	R 1,15		D 0,57	10 100					15 200		20 300
	12 50 V	V		D 0,86	5 100			5 100		10 100		10 100
	13 50 L	L 3,43		D 0,86	3 550	13 200 <sup>9</sup>	3 550	13 200 <sup>9</sup>	6 800		6 800	26 400 <sup>9</sup>
	14 25 LL	L 16		D 1,72	1 180			845		1 180		3 400
	15 25 RR	R 11		D 1,72	1 180			845		1 180		3 400
	16 Segment 20 et au-dessous	L 3,5 V		D 2								17 600 <sup>2</sup>
	17 Segment 10 et au-dessous	L 4,5 R 2,0		D 4		12 300 <sup>1</sup>		12 300 <sup>1</sup>		12 300 <sup>1</sup>		7 100 <sup>2</sup>
	18 E <sub>max</sub> <sup>3</sup>				16 900	44 100	8 400	44 100	16 900	79 300 <sup>8</sup>	29 350	70 500 <sup>2</sup>

Partie B (modes d'éclairage en virage): Le tableau 1 Partie A s'applique mais après avoir remplacé les éléments des lignes n°s 1, 2, 7, 13 et 18 par ceux figurant ci-dessous

Partie B	1 B50L <sup>4</sup>	L 3,43		U 0,57	<b>50</b> <sup>4</sup>	530		530				790
	2 HV <sup>4</sup>				<b>50</b> <sup>4</sup>	880		880				
	7 Zone III (comme définie dans le tableau 3 ci-dessous)					880		880		880		880
	13 50 L	L 3,43		D 0,86	1 700		1 700		3 400		3 400	
	18 E <sub>max</sub> <sup>6</sup>				10 100	44 100	5 100	44 100	10 100	79 300 <sup>8</sup>	20 300	70 500 <sup>2</sup>

»

Annexe 3, tableau 1, note<sup>6</sup>, modifier comme suit:

«<sup>6</sup> Prescriptions d'emplacement énoncées au paragraphe 6.2.5.2 du présent Règlement».

## Annexe III

### Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2010/111 adoptés par le WP.29 (voir par. 58)

Paragraphe 7.1.1 et 7.1.2, lire:

«7.1.1 Révision

Lorsque des renseignements consignés dans le **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2** ont changé et que le service administratif considère que les modifications apportées ne risquent pas d'avoir de conséquences négatives notables, et qu'en tout cas le système de vision indirecte continue de satisfaire aux prescriptions, la modification est considérée comme une "révision".

En pareil cas, le service administratif publie les pages révisées du **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2** dans la mesure où cela est nécessaire, en faisant clairement apparaître sur chacune des pages révisées la nature des modifications et la date de nouvelle publication. Une version récapitulative et actualisée du **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2**, accompagnée d'une description détaillée de la modification, est réputée satisfaire à cette exigence.

7.1.2 Extension

La modification est considérée comme une "extension" si, outre les modifications apportées aux renseignements consignés dans le **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2**,

- a) D'autres contrôles ou essais sont nécessaires; ou
- b) Une quelconque information figurant dans la fiche de communication (à l'exception des pièces jointes) a été modifiée; ou
- c) L'homologation en vertu d'une série d'amendements ultérieure est demandée après son entrée en vigueur.».

Paragraphe 7.2, lire:

«7.2 La confirmation de l'homologation ou le refus d'homologation, avec indication des modifications, est notifié aux Parties à l'Accord appliquant le présent Règlement par la procédure indiquée au paragraphe 5.3 ci-dessus. En outre, la liste des pièces constituant le **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2**, annexée à la fiche de communication, doit être modifiée en conséquence de manière à ce que soit indiquée la date de la révision ou de l'extension la plus récente.».

Paragraphe 16.1.1, lire:

«16.1.1 Révision

Lorsque des renseignements consignés dans le **dossier d'information de l'annexe 1 ou de l'annexe 2** ont changé et que le service administratif considère que les modifications apportées ne risquent pas d'avoir de conséquence défavorable sensible, et qu'en tout cas ce véhicule satisfait

encore aux prescriptions, la modification est considérée comme une “révision”.

En pareil cas, le service administratif publie de nouveau, selon que de besoin, les pages révisées du **dossier d’information de l’annexe 1 ou de l’annexe 2**, en faisant clairement apparaître sur chacune des pages révisées la nature des modifications et la date de republication. Une version récapitulative et actualisée du **dossier d’information de l’annexe 1 ou de l’annexe 2**, accompagnée d’une description détaillée de la modification, est réputée satisfaire à cette exigence.».

*Paragraphe 16.1.2, lire:*

«16.1.2 Extension

La modification est considérée comme une “extension” si, outre les modifications apportées aux renseignements consignés dans le **dossier d’information de l’annexe 1 ou de l’annexe 2**,

- a) D’autres contrôles ou essais sont nécessaires, ou
- b) Une quelconque information figurant dans la fiche de communication (à l’exception des pièces jointes) a été modifiée, ou
- c) L’homologation en vertu d’une série d’amendements ultérieure est demandée après son entrée en vigueur.».

*Paragraphe 16.2, lire:*

«16.2 La confirmation de l’homologation ou le refus d’homologation, avec indication des modifications, est notifié aux Parties à l’Accord appliquant le présent Règlement par l’envoi d’une fiche conforme au modèle donné à l’annexe 4 au présent Règlement. En outre, la liste des pièces constituant le **dossier d’homologation de l’annexe 1 ou de l’annexe 2 et des procès-verbaux d’essai**, annexée à la fiche de communication, doit être modifiée en conséquence de manière à ce que soit indiquée la date de la révision ou de l’extension la plus récente...».

## **Annexe IV**

### **Résumé de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports (voir document ECE/TRANS/WP.29/1089/Add.1)**

## Annexe V

## État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles\*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM:  
situation au 11 mars 2011

## GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15		Un projet de texte pour le RTM a été examiné lors de la session de février 2011 du GRRF. Une proposition de RTM devrait être soumise après la session de septembre 2011 du GRRF. L'AC.3 a décidé de prendre une décision finale à sa session de juin 2011 sur les points suivants: i) inclusion ou non de dispositions concernant la résistance au roulement dans le texte du RTM (voir proposition de l'UE ECE/TRANS/WP.29/2010/80); et ii) transfert ou non des dispositions concernant l'adhérence sur le mouillé depuis le module obligatoire du RTM vers un des modules optionnels ou non.

\* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3, ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.1 et ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.2.

**GRSG**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité)	Non	UE	AC.3/28	[ECE/TRANS/180/Add.6/Amend.1] [ECE/TRANS/180/Add.6/Amend.1/App.1]	L'AC.3 a inscrit dans le Recueil mondial l'amendement 1 proposé au RTM n° 6.
RTM sur les commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Oui/Italie	Italie	AC.3/27	GRSG/2011/2	Le GRSG discutera à sa session d'avril 2011 du texte du RTM. Le projet de RTM pourrait être soumis au WP.29 et à l'AC.3 à leurs sessions de novembre 2011.

**GRSP**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM n° 1 (Serrures et charnières des portes)	Non	États-Unis	AC.3/18	GRSP/2011/3 et GRSP/2011/4 (rapport de situation)	Le GRSP reprendra l'examen des documents GRSP/2011/3 et GRSP/2011/4 (présentés par l'expert des États-Unis d'Amérique) proposant des amendements au RTM n° 1 à sa session de mai 2011.
Phase 2 du RTM n° 7 (Appuie-tête)	Oui/Royaume-Uni	Japon	AC.3/25	WP.29-153-28 (proposition actualisée)  WP.29-153-29 (second rapport de situation)	L'AC.3 a adopté le document WP.29-152-28 et a prié le secrétariat d'établir une version révisée pour l'élaboration ultérieure de l'amendement et de le transmettre au GRSP. L'AC.3 a aussi prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-153-29 sous une cote officielle.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM n° 9 (Protection des piétons)	Non	Japon	AC.3/24	GRSP/2011/13	En ce qui concerne l'intégration des dispositions concernant la jambe d'essai Flex-PLI dans le RTM n° 9 (Phase 2), l'AC.3 a pris note de l'avis du secrétariat selon lequel, d'un point de vue administratif, les procédures d'amendement des règlements relevant des deux accords sont totalement indépendantes. L'AC.3 a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa session de juin 2011.
HFCV-SGS	Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne/Japon/ États-Unis	AC.3/17		Le GRSP devrait recommander à sa session de décembre 2011 le projet de RTM au WP.29 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de juin 2012, et non plus de novembre 2011. L'AC.3 a approuvé la prolongation de six mois du plan de travail du SGS.
Protection contre le choc latéral (essai contre poteau)	Oui/Australie	Australie	AC.3/28	WP.29-153-33 (mandat et premier rapport de situation)	L'AC.3 a prié le secrétariat de distribuer le WP.29-153-33 sous une cote officielle pour examen à sa session de juin 2011 et, pour information et observations, au GRSP à sa session de mai 2011.

## GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 2 au RTM n° 2 (WMTC)	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	2009/133 et GRPE/2011/4 GRPE/2011/4	<p>L'AC.3 a approuvé le principe énoncé dans l'amendement 2 proposé, consistant à introduire des ensembles alternatifs de valeurs limites harmonisées en attendant une proposition finale et un rapport qui serait présenté à ses prochaines sessions. À sa session de janvier 2011, le GRPE a adopté la proposition concernant l'introduction de valeurs limites d'émissions dans le RTM n° 2.</p> <p>En outre, le GRPE a adopté le rectificatif 2 au RTM n° 2 visant à introduire un certain nombre de corrections. Les deux amendements ont été soumis à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de juin 2011.</p>
Amendement 2 au RTM n° 4 (WHDC)	Oui/CE	UE/Japon	AC.3/20	2010/142	L'AC.3 a donné son accord pour l'extension du mandat du groupe informel de façon à y inclure une procédure d'essai de groupe moteur pour les émissions de polluants et de CO <sub>2</sub> dans le cas des véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH).
Rectificatif 1 au RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers)	Oui/Allemagne	Non		GRPE/2011/2	À sa session de janvier 2011, le GRPE a adopté une proposition tendant à corriger un certain nombre d'erreurs rédactionnelles dans le RTM n° 11. Celle-ci a été soumise à l'AC.3 pour examen à sa session de juin 2011 en tant que rectificatif 1 au RTM n° 11.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Véhicules à hydrogène et à pile à combustible HFCV-SGE	Oui/CE	Allemagne/Japon/ États-Unis	AC.3/17	GRPE/2011/10	Le sous-groupe informel du GRPE des véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales, a soumis un rapport technique sur les Règlements existants. En février 2011, le GRB a noté qu'aucune observation n'avait été soumise sur ce rapport. Le GRPE a décidé de procéder à un examen final de ce rapport en juin 2011.
Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	Oui/..	UE/Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a décidé de procéder, à ses sessions de juin 2011, à une réévaluation du projet WLTP, en tenant compte des résultats des réunions à venir des groupes DHC, DTP et de la session du GRPE de juin.
Sous-groupe de l'établissement du cycle d'essai harmonisé (DHC)	Japon/Royaume-Uni	UE/Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a été informé de la complexité des nombreuses activités intervenant dans l'élaboration du projet de RTM et du risque de retard dans la collecte de données pour le projet DHC.
Sous-groupe de l'établissement du cycle d'essai harmonisé (DHC) et de l'élaboration de la procédure d'essai (DTP)	Inde/Suisse	UE/Japon	AC.3/26 et Add.1		-

### Situation en ce qui concerne l'échange de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/RANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée
	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/82 2010/144 WP.29-153-08 (second rapport de situation)	L'AC.3 a noté que les travaux d'harmonisation sur le mannequin WorldSID du 50 <sup>e</sup> centile devraient être achevés dans le délai imparti. Par contre la date d'achèvement pour le mannequin femme du 5 <sup>e</sup> centile est prévue pour 2013. Il a été demandé que le secrétariat distribue le WP.29-153-08 sous une cote officielle pour la prochaine session de l'AC.3
GRE	Systèmes d'éclairage des routes	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	